



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
EXECUTIF DE SAINT MARTIN**

Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin

Le : 23 AVR. 2024

N° :

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF				
Légal	En Exercice	Présents	Procuration(s)	Absent(s)
7	7	5	0	2

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 18 avril à 9h30 le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Alain RICHARDSON.

ETAIENT PRESENTS : Alain RICHARDSON, Dominique DEMOCRITE - LOUISY, Michel PETIT, Martine BELDOR, Daniel GIBBES.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

ETAIENT ABSENTS : Louis MUSSINGTON, Bernadette DAVIS,

DEPORTE(S) : //

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BELDOR

DELIBERATION : CE 072-13-2024

OBJET : Examen d'une demande d'autorisation d'urbanisme - PC 971127 20 01105 M01.

(Signature)
 Par délégation du Président
 Le 1^{er} Vice-Président
Alain RICHARDSON

Objet : Examen d'une demande d'autorisation d'urbanisme - PC 971127 20 01105 M01.

Vu le code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. O 6314-1, le 1° du II- de son article L. O 6314-3, ainsi que le 2° de son article L. O 6353-4 ;

Vu le code de l'urbanisme de la Collectivité de Saint-Martin, adopté par délibération CT 22-1-2014 du 18 décembre 2014, notamment ses articles 42-1 et suivants, ainsi que ses articles 43-51 et suivants ;

Vu la délibération CT 15-01-2018 du 14 novembre 2018 approuvant la modification du code de l'urbanisme de la Collectivité de Saint-Martin, notamment les articles 15-4, 15-5 et 44-27 dudit code ;

Vu le Plan d'Occupation de Sols (POS) de la Collectivité de Saint-Martin, approuvé le 28 mars 2002, modifié par délibération CT 40-04-2021 du 19 décembre 2021 ;

Vu le permis de construire initial délivré le 09 décembre 2020 ;

Considérant la demande formulée par **SAS HAMAKA représentée par Monsieur SAINTE-LUCE Thomas**, demeurant 2 Impasse Cannelle, Spring Concordia, 97150 SAINT-MARTIN ;

Considérant l'instruction de la demande de **Permis de construire** référencée **PC 971127 20 01105 M01**, déposée le **05 décembre 2023**, effectuée par le service urbanisme de la Collectivité ;

Considérant la consultation de la Commission de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin pour la Sécurité (CCPS) du 20 février 2024 ;

Considérant la consultation de la Commission de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin pour l'Accessibilité (CCPA) du 20 février 2024 ;

Considérant que le projet concerne l'augmentation de la capacité d'accueil de la clinique sur la parcelle cadastrée **BE1149** située, Spring Concordia, 97150 SAINT-MARTIN, d'une superficie de 9 027,00 m² ;

Considérant que la surface de plancher créée est de **5 281,00 m²** ;

Considérant que la destination est la suivante : **CLINIQUE** ;

Considérant, le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	5
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0
DEPORTE(S)	0

Article I. D'émettre un avis d'**OCTROI TACITE** à la demande de **Permis de construire** référencée **PC 971127 20 01105 M01** ;

Article II. D'assortir l'avis susmentionné des prescriptions suivantes :

- I. Le pétitionnaire est tenu de respecter les éventuelles réserves formulées par la Commission de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin pour la Sécurité (CCPS) et la Commission de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin pour l'Accessibilité (CCPA) transmises ultérieurement ou jointes à la présente autorisation.

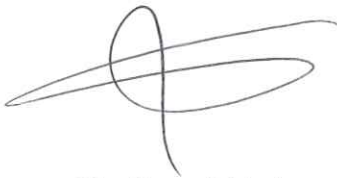
Article III. D'autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire ;

Article IV. Le Président du Conseil Territorial et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Journal Officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 18 avril 2024.



Le 1^{er} Vice-Président du Conseil territorial
Alain RICHARDSON



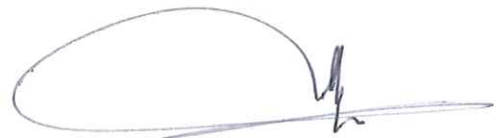
3^{ème} Vice-présidente
Dominique DEMOCRITE-LOUISY



4^{ème} Vice-président
Michel PETIT



Membre du conseil exécutif
Martine BELDOR



Membre du conseil exécutif
Daniel GIBBES